

d'une manière particulière à ces paroles : gloriosa dicta sunt de te civitas Dei. L'infailibilité, l'unité, et la visibilité de l'Eglise, comme corps vivant de J. C., l'immuabilité de sa foi et de sa morale, tels sont les points qu'a développés le prélat, mais avec une telle fraîcheur d'expressions, et des allusions si frappantes à la position actuelle de l'Eglise, qu'il n'eût pas de peine à captiver l'attention de son immense auditoire.

Immédiatement après le sermon, Mgr. l'Archevêque de Baltimore procéda à l'ouverture du Concile. Le prélat s'éleva sur un trône élevé devant le maître-autel ayant à sa droite le T. R. P. Bernard, Provincial des Redemptoristes, et le T. R. P. Messire Délaun, Supérieur de St. Sulpice, et à sa gauche le T. R. P. Burhardt, provincial des Jésuites. Quand les Evêques eurent donné leur placet pour l'ouverture du concile, le clergé entonna solennellement le miserere. Pendant tout ce temps-là, dit le correspondant, la très Sainte Vierge semblait avoir les yeux fixés sur le concile du haut de son autel, que relevaient admirablement les bouquets de fleurs et une brillante illumination, comme si elle était réellement présente au concile de Baltimore, veillant sur ce qui allait s'y faire, comme autrefois au concile de Jérusalem. A 8 heures, Mgr. Timon prêcha avec beaucoup d'unction sur la dévotion à Marie. Les prélats devaient prêcher dans l'ordre qui suit : Mgr. Hughes lundi, Mgr. Spalding mardi, Mgr. Keurick de Philadelphie, mercredi, Mgr. McCloskey jeudi, Mgr. O'Connor vendredi. En outre il a dû y avoir jeudi une messe solennelle de Requiem pour les prélats défunts, à laquelle Mgr. Purcell devait prêcher ; et Mgr. Hughes devait prêcher à la clôture solennelle du concile, dimanche dernier.

Les prélats présents au concile étaient au nombre de 25, dont deux archevêques, et vingt-trois évêques. Trois seulement étaient absents, savoir : Mgr. Flaget évêque de Louisville, très avancé en âge. Mgr. François N. Blanchet, archevêque d'Orégon City, et Mgr. Magloire Blanchet évêque de Walla Walla.

L'Orégon est divisé en 8 diocèses, et forme une province ecclésiastique, dont Orégon City est le siège métropolitain. De ces 8 diocèses trois sont situés dans les possessions britanniques : savoir les diocèses de l'île de Vancouver, de la princesse Charlotte, et de la Nouvelle Calédonie.

ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

Le steamer Hibernia est arrivé à Halifax jeudi à 5 heures du soir ; il apporte des nouvelles d'Europe de 7 jours plus récentes. Les marchés de Londres étaient à peu près comme aux dernières dates. L'argent continuait à y être en abondance. L'Hibernia avait à son bord £83,000 en espèces. A Liverpool, le commerce était languissant. Les fonds français se maintenaient. Le marché des céréales a été plus achalandé.

Les hostilités entre le Danemark et la Prusse continuent, sans avantages marqués ni d'un côté ni de l'autre. Le 20 avril, les troupes allemandes sont entrées dans le Jutland. La France était tranquille. L'expédition pour Rome avait mis à la voile le 27 avril ; elle était arrivée à Civita Vecchia, d'où elle devait marcher de suite sur Rome. La Sardaigne refuse les conditions offertes par l'Autriche. Le ministre Piémontais a donné de nouveaux ordres au département de la guerre de se préparer pour la reprise immédiate des hostilités. L'état de l'Allemagne continue à être peu satisfaisant. L'Autriche se fait toujours battre en Hongrie. La guerre entre Naples et la Sicile est encore au désavantage des Siciliens. Une autre ville s'est rendue aux Napolitains.

Autres détails.—La fleur du Canada se vendait à Liverpool de 24 à 24 chelins le quart. En France, les affaires commerciales étaient très-peu actives. Le Jour et des Débats annonce que le ministre français à Turin a reçu ordre de son gouvernement d'encourager le nouveau roi du Piémont à rejeter les conditions de paix offertes par Radetsky. L'envoyé extraordinaire du gouvernement républicain de Rome, près la république française, a protesté contre l'expédition française contre Rome, et a dit que son gouvernement était prêt à accepter la médiation de la France. Il lui a été répondu que la France ne pourrait pas négocier avec ce qui n'existant pas. A Paris sur 4,500 cas de choléra, 2,500 ont été funestes.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Vendredi, 11 Mai 1849. Le Bill de l'université de Toronto est considéré, et après de bien longs débats, le Bill est en une seconde fois sur une division de 50 contre 12, M. Papineau votant encore une fois avec ses honorables amis MM. les Tories.

Samedi, 12 mai 1849. Le bill pour l'établissement d'une cour d'appel et criminelle pour le B. C. ; le Bill de l'Association St. Jean Baptiste de Montréal ; le Bill relativement aux greffiers des cours de justice, etc., qui reçoivent des honoraires, etc. ; le Bill de la congrégation des hommes de St. Roch de Québec ; le Bill de Louis Comte, sont lus pour la troisième fois et passent.

Lundi, 14 Mai 1849. La troisième lecture du Bill de M. Méthot pour mettre des hypothèques sur les vaisseaux qui se bâtissent ou se réparent chaque année dans le Bas-Canada, afin de protéger les ouvriers employés à ces constructions ou réparations, a été renvoyé à plus tard. Il y a eu à ce sujet un bien long débat au quel MM. Méthot, Cameron, Boulton (de Norfolk), Sherwood (de Toronto), Badgley, Cartier, Chabot, Cuchon, etc., ont pris part. M. Cartier a surtout fait un bien bon discours à l'appui de la troisième lecture ; mais la majorité était d'opinion que le Bill, tel qu'il était, était propre à décourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada. Nous ne savons pas si M. Méthot a l'intention de rapporter ce nouveau son Bill, et d'essayer encore de lui faire subir sa troisième lecture. Bientôt après, M. Gagy a fait motion qu'il soit nommé un comité spécial afin de savoir à quelle somme se montent les frais d'impression des adresses qui viennent en ce moment de tous côtés au gouverneur-général. Cette motion fut insignifiante qu'elle est à été l'origine d'un débat fort intéressant et surtout trop long pour pouvoir se trouver dans notre feuille de ce jour. M. le Solliciteur général Blake a fait à cette occasion un magnifique discours, finalement, la motion a été perdue, 8 à 9 membres seulement votant dans l'affirmative.

CONSEIL LEGISLATIF.

Hier, à trois heures, a eu lieu au Conseil Législatif l'appel nominal de tous les membres, qui se sont trouvés au nombre de 42. L'hon. M. Ross a ouvert la discussion par un habile discours, et a ensuite proposé l'adresse suivante :

A Son Excellence le très-honorable James, comte d'Essex et King, notre chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du charbon, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence :

Nous, les dévotés et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence pour lui, exprimer la profonde indignation que nous avons éprouvée à l'occasion des insultes grossières et de la violence dont Votre Excellence et la Législature ont dernièrement été l'objet, et pendant lesquels nous avons eu à déplorer l'incendie de l'édifice dans lequel les deux chambres du parlement tenaient leurs séances, aussi que des bibliothèques précieuses et des archives de la province. Nous avons eu aussi à déplorer, pendant cette émeute, la destruction de propriétés privées, et nous assurons Votre Excellence que cette chambre est disposée à concourir dans toutes les mesures propres à mettre le gouvernement en état de rétablir la paix, d'assurer la tranquillité publique et d'empêcher qu'elle ne soit troublée à l'avenir.

L'hon. M. McGill lui a succédé, et a parlé à son tour bien au long, finissant par proposer en amendement l'adresse suivante :

Nous les dévotés et loyaux sujets de Sa Majesté le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour lui exprimer le profond regret que nous avons éprouvé à l'occasion de la perturbation de la paix publique dans la cité de Montréal, qui a été cause de la destruction déplorable de l'édifice du parlement et des archives, de bibliothèques précieuses, de la propriété individuelle et de torts faits à la personne de quelques uns des sujets de Sa Majesté.

Dans des circonstances, si déplorables, nous croyons que notre premier devoir est d'offrir à Votre Excellence l'assurance que, de notre côté, nous n'épargnerons rien pour rétablir la tranquillité publique, et que nous sommes prêts à concourir dans toutes les mesures jugées nécessaires pour rétablir la paix publique et pour la protection des propriétés.

Mais en exprimant l'opinion, que la première démarche à suivre, soit tendre au rétablissement de l'ordre, nous pensons que nous manquons à ce que nous devons à notre pays, si nous n'exprimons notre conviction que c'est à l'avis, qui a été donné à Votre Excellence, de sanctionner le bill des pertes de la rébellion, malgré les nombreuses adresses priant Votre Excellence de ne pas le sanctionner, mais de le réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, que doivent être attribués des troubles si fâcheux pour l'honneur et la prospérité du pays ; et nous désirons exprimer à Votre Excellence, notre profond et sincère regret que Votre Excellence ait suivi cet avis, qui a attiré des insultes aussi graves sur le représentant en cette province de Sa Très Gracieuse Majesté, dont l'auguste personne et la couronne sont l'objet de notre plus vif et sincère attachement.

L'hon. M. D. E. Viger a alors pris la parole, et a déclaré, après s'être fortement élevé contre les turbulents et les émeutiers, qu'il supporterait la motion principale, c'est-à-dire celle des membres libéraux. Cette conduite de la part de M. Viger ne peut que lui faire honneur.

L'hon. M. Morris, et l'hon. M. Jones ont aussi parlé, pendant au moins une heure, et demie, contre la motion principale.

L'hon. M. Caron (orateur du conseil) a succédé à l'hon. M. Jones, et a fait sans contredit le meilleur discours de toute la soirée. L'hon. Monsieur a donné l'historique du bill d'indemnité pour le Haut-Canada et du bill d'indemnité pour le Bas-Canada ; il a fait voir que ces mesures étaient basées sur les mêmes principes et avaient la même tendance ; puis il a montré que le bill pour le Bas-Canada n'était pas un bill d'un caractère humilié et ne devait pas être réservé, puisque six bills de la même nature et semblables avaient été passés en Canada depuis l'année 1838 ; enfin, il a terminé par dire qu'après tout cela, si l'on persistait à ne pas vouloir d'un pareil bill, c'était parce qu'il s'agissait des Bas-Canadiens. L'hon. membre a aussi ajouté qu'il répétait ce qu'il avait déjà dit : que l'intention du gouvernement n'était pas, n'avait jamais été et ne pouvait jamais être de payer les rebelles et de justifier la rébellion. (Afin de pouvoir rendre pleine justice à l'honorable orateur, nous donnerons son discours en entier aussitôt que possible.)

L'hon. W. De Blaquière, qui ne paraît jamais au conseil, s'est levé à son tour, et a été suivi d'un grand nombre d'autres orateurs. Finalement la motion d'amendement a été perdue, et la motion principale (celle de M. Ross) a été emportée par un vote de 23 contre 18, l'hon. D. B. Viger votant avec la majorité, et les honorables DE BOUCHERVILLE et BRUNEAU votant avec la minorité !!!

Nous écrivions beaucoup désiré donner à nos lecteurs quelques échantillons des idées émises sur le Clergé Catholique par M. Papineau, dans la séance de vendredi soir. Mais la grande abondance des matières nous force à différer nos remarques sur les paroles inconvenantes et calomnieuses de l'hon. membre ; mais il ne perdra rien pour attendre.

La Gazette de Montréal continue son tapage comme depuis le 25 avril. Son rédacteur n'a eu effet d'autre but que de créer chez ses amis [Tories] une haine acharnée contre les libéraux et les Canadiens-Français en particulier ; il veut le trouble et le bouleversement. Nous supposons qu'il n'a rien à perdre dans de semblables circonstances.

Le Morning Chronicle de Québec, avec une bonne foi sans pareille, écrit dans son dernier sommaire pour l'Europe : "A l'exception d'une ATTAQUE faite, mercredi soir, avec des armes à feu, par une députation des soutiens du Ministère à Toronto, pendant qu'ils dinaient à l'Hôtel Tott, sur une bande d'émeutiers qui gro-

gnent dehors, il n'y a rien eu de sérieux."—Pauvre Chronicle ! où donc as-tu mis la pudeur ? où donc est ta vérité ? L'imagination tu qu'en Angleterre on ne connaît pas assez pour te croire en politique. Mais il n'y a rien qui nous étonne là-dedans. Le Chronicle regarde la Gazette de Montréal comme son oracle, et la pauvre Gazette, elle, se fait un vrai plaisir de dire toute autre chose que la vérité.

La société de S. André de Toronto, dit le Pilot, indignée de la conduite de celle de Montréal, s'est réunie, et a passé une adresse d'approbation de la conduite de S. E. Lord Elgin. Sur 60 membres présents, un seul était d'un avis contraire. C'est précisément, comme à St. Hyacinthe : un certain individu, bien connu pour ses idées avancées, s'est trouvé, la semaine dernière, seul en opposition à toute la paroisse au sujet d'une adresse à Lord Elgin et d'une autre à la Reine.

Nous voyons avec le plus grand plaisir qu'il va être établi à Montréal un escadron de cavalerie provinciale, que l'on est, dit-on, activement occupé à lever. On nous dit que ce corps de cavalerie se composera de 75 à 100 hommes. On ajoute que cette cavalerie sera sous les ordres de la corporation ; c'est ce que nous ignorons. Mais il paraît que le Herald en a aussi entendu parler, et hier notre confrère s'éleva fortement contre cette mesure, et surtout contre le renvoi de plusieurs compagnies de papeterie, qu'on dit avoir prévariqué. Il croit que cet renvoi devra produire beaucoup d'excitation, de mécontentement et de résultats désastreux. Nous croyons le contraire, et nous sommes certain que les citoyens de Montréal en général seront de notre avis. On ne saurait en effet risquer beaucoup par ces changements, surtout lorsque l'on voit que, lors de l'incendie de la maison du parlement, on a laissé brûler la bâtisse sans presque s'opposer aux progrès des flammes. D'ailleurs un corps de cavalerie sera bien utile dans des temps d'émeute, pour empêcher les incendies et autres outrages.

Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que Robert Finvin et Mathew Ryan, viennent d'être admis à pratiquer comme avocats dans le B. C.—M. Ryan est un homme de talent qui mérite l'encouragement du public ; nous le lui souhaitons bien sincèrement.

Plusieurs officiers de milice [Tories] viennent de renvoyer leurs commissions. Il faut bien remarquer que ce ne sont pas des places lucratives ; autrement on ne les eût jamais entendus parler de résignations. Pauvres gens ! qu'ils sont petits !

Nous voyons par le Herald de samedi que S. H. le juge en chef Robinson, dans le Haut-Canada, disait dernièrement, en s'adressant à un jury, que de brûler ou pendre quelqu'un en effigie publiquement et d'invoquer son nom dans des prières, n'est pas une espèce de libellé ; et que, quand on en agissait ainsi pour jeter de l'odieux sur le gouvernement ou ses mesures, c'est une sédition. C'est un avis aux turbulents !

Le Herald de samedi publie un extrait du Daily News, qui donne une lettre de son correspondant romain. Le Herald semble ajouter foi à ce récit, puisqu'il le publie sans remarques. Nous pouvons assurer qu'il n'en est nullement ainsi. Toutes les correspondances de Rome nous apprennent en effet que les misérables qui régissent alors les Etats Pontificaux, avaient fait enlever d'un cimetière quatre à cinq squelettes, qu'ils firent placer dans une voûte du palais de l'Inquisition. Ils voulaient faire croire au peuple que c'était les squelettes de quelques prisonniers qui avaient péri dans les cachots. C'est là une ruse si grossière que l'on n'aurait pas manqué de s'en douter, même sans les explications qui précèdent, surtout quand on réfléchit en quelles mains se trouvait alors le gouvernement de Rome.

Nous sommes bien aise de voir que les adresses à S. E. Lord Elgin continuent à arriver en grand nombre à Montréal de toutes les parties du Haut et du Bas-Canada. Nous espérons qu'on se fera un devoir non moins important de se hâter de signer l'adresse pour demande à notre très gracieux souverain de ne pas rappeler Lord Elgin et de ne pas désavouer le Bill d'Indemnité montrons que nous sommes capables de veiller à la conservation de nos droits.

La Gazette de Québec du 12 nous apprend qu'il y est arrivé d'Europe un détachement d'artillerie.

La berge "California" est arrivée ce matin dans notre port avec une cargaison de 10,300 minots de blé ; elle vient du port Stanley.

Le Catholic Magazine de Baltimore rapporte que le 29 avril, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Baltimore a confirmé 56 personnes de content, dans la chapelle de St. François, attachée au couvent des Sœurs de Providence à Baltimore ; ces bonnes sœurs sont des personnes de content.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui une nouvelle liste d'Associés à la tempérance. Du 27 avril au 8 mai, le Rév. M. Chimiquy a reçu de la tempérance 2,000 personnes à Rigaud, 800 à Ste. Marie, 1,800 à St. Polycarpe, 1,700 à St. Ignace et 1,400 aux Cédres ; faisant le beau total de 7,500.

LE LOYAL M. GUGY !

Hier, à la Chambre d'Assemblée, M. Gagy a déclaré que "si la Reine donne sa sanction au Bill d'Indemnité, le résultat sera que ses sujets coloniaux seront déliés de leur serment d'allégeance" !!!

OPINION DE LA PRESSE.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Grâce aux événements de la dernière quinzaine, le Canada, sorti tout-à-coup de la pénible obscurité où végète d'ordinaire sa politique, a conquis la première place parmi les pays dont les faits et gestes appartiennent plus spécialement au domaine de la polémique quotidienne. Quant à présent, toutefois, nous n'avons nul incident nouveau à enregistrer. La trêve s'est faite à la voix des chefs mêmes du mouvement, continue à

maintenir la tranquillité matérielle, il est probable que rien ne viendra plus la troubler jusqu'à ce que la métropole, prononçant en dernier ressort sur le fond du litige, donne libre cours aux griefs et à l'animosité du parti qui se trouve lésé par sa décision. Quelle forme revêtira alors l'agitatio ? Quels seront et son degré d'intensité et ses conséquences ? Cela dépendra évidemment de la conduite tenue par le cabinet britannique. Mais ce serait se faire illusion que de croire à l'extinction définitive des troubles. Aujourd'hui, comme il y a trois semaines, la fermentation, suspendue par l'attente, a repris, après un moment d'explosion révélatrice, le cours de son travail silencieux. Le jour où disparaîtront sans retour les espérances et l'incertitude qui l'enchaînent pour la seconde fois, elle écartera dans sa violence et sa portée véritable. Jusques-là, nous allons assister à une de ces situations transitoires, entr'actes de l'histoire, qui ne révèlent rien, et dont le seul caractère distinctif est l'inquiétude générale des esprits.

Quelques journaux du matin annoncent que l'hon. M. Hincks est parti pour l'Angleterre. Il paraît que ce bruit est fondé.

↳ Voir la dernière page.

FAITS DIVERS.

JUGES DE PAIX.—S. E. le gov. gén. vient de nommer juges de Paix pour le district de St. François les messieurs, suivants ; E. Cox, H. S. Griffing, McCullough, L. Walker et C. W. Brooks, coadjur.

BONS PROVINCIAUX.—Le 11 courant, il avait été émis pour £224, \$10 de Bons-Provinciaux ; il en était rentré pour £179, 170, il y avait encore en circulation pour £145, 670.

PORTE LÉVI.—Environ 60 personnes, employées de certains chantiers à la Pointe-Lévi, ont brûlé, mardi soir, l'effigie du gouverneur sur le terrain d'un particulier ! Cette précaution fut prise, dit-on, vu les dispositions généralement connues des paroissiens qui n'auraient pas permis cette comédie sur la voie publique. J. de Québec

MARIAGE.

A St. Roch, le 9 courant, M. Jules-Isaac Benoit de Lévesque a épousé Mlle Elise L'Herault dite L'Heureux, fille aînée de Jean-Est L'Herault dit L'Heureux.

A St. Mathias, le 10 avril dernier par Messire B. Brien curé de lieu, Jacques N. Robitaille, Ecr. Notaire, de St. Hilaire, à Belle. Catherine Johnson, fille du feu Col. John Johnson.

En cette ville, le 11 à l'âge de 24 ans, Demoiselle MARIE ADELAÏDE LEMAITRE, seule fille de M. Frs. Lemaitre Typographe, ci-devant de Québec.

NAISSANCE.

A Sorel, le 12, du courant, la Dame du Capt. Louis St Louis, a mis au monde un fils.

DECES.

A Berthier, le 30 avril dernier, à l'âge de 86 ans, Joseph Côté.

Au même lieu, le 1er mai courant, à l'âge de 85 ans, Jean Bie. Falardeau, père, ancien et respectable cultivateur de cette paroisse.

Au même lieu, le 4 courant, à l'âge de 69 ans et 8 mois, Guillaume Rouleau.

A Toronto, le 4, M. McClure, à 49 ans.

GRAINS DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des Graines.

LES grains de jardin sont généralement importés en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe ayant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'elles sont semées en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

Artichauts	Asperges	Fèves
Brocoli	Betteraves	Choux-fleurs
Carottes	Concombes	Carottes
Cerfeuil	Sariettes	Poireaux
Laitues	Melons	Marjolaine
Moutar es	Oignons	Pois-Choux
Persils	Piments	Citrouilles
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffran	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sariette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates
Fèves rouges	Betteraves blanches, etc. etc.	

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

On a besoin à Rigaud d'un Instituteur pour l'Ecole modèle, d'une Instituteur pour l'Ecole des filles, et de 4 Instituteurs ou Instituteuses pour d'autres arrondissements. Les Instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examinateurs seront préférés. Adresser franc de port à PH. GARREAU, S. L. BÉGIN.